

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.029

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 février 2024

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 février 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par Mme Nadine DAVID
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par Mme Océane FERNANDES

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE (EPFNA)

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 abstentions

Par une délibération n° 24.024 du 29 janvier 2024, l'assemblée délibérante a décidé :

- de recourir à deux procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur les périmètres de réalisation cités précédemment, l'une sur l'OAP « La Perche », l'autre dite multisite sur les OAP « Les Tries-Chassot », « Brochet-Les-Boudins » et rue des Loutres.

- de conclure un avenant n°1 à la convention n° 17-23-019 entre la Ville de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine portant sur la réalisation de logements sur les sites objet des Déclarations d'Utilité Publique multisites situés à Royan.

Néanmoins afin de sécuriser cette procédure, l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) a souhaité qu'une nouvelle délibération soit prise.

En effet, sur proposition de l'EPFNA, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- de solliciter l'EPFNA afin qu'il engage deux procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur les périmètres de réalisation suivants : l'une sur l'OAP « La Perche », l'autre dite multisite sur les OAP « Les Tries-Chassot », « Brochet-les-Boudins » et rue des Loutres.

- de demander à l'EPFNA de solliciter de Monsieur le Préfet de Charente-Maritime :

- L'ouverture d'enquêtes préalables aux Déclarations d'Utilité Publique au titre de l'article R. 112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et d'enquêtes parcellaires conjointes,
- A l'issue de ces enquêtes, le prononcé des Déclarations d'Utilité Publique et des arrêtés de cessibilité,
- La transmission au juge de l'expropriation en vue de prononcer les ordonnances d'expropriation au profit de l'EPFNA et la saisine du juge de l'expropriation à fin de fixation des indemnités.

De plus, l'énumération des parcelles listées dans la délibération du 29 janvier 2024 comportait des erreurs. Ainsi, la liste des parcelles tenant compte des modifications à apporter est la suivante (ajout de parcelles en rouge) :

OAP « La Perche » : BE n° 0083, 0896, 0897, 0073, 0084, 0274, 0528, 0530, 0527, 0529, 0268, 0074, 0057, 0089, 0088, 0070, 0077, 0082, 0087, 0090, 0076, 0069, 0071, 0224, 0498, BE 0275, BE 0276, BE 0279, BE 0280, **BE 0531, BE 0902, BE 0903** ;

OAP « Brochet-Les-Boudins » : BD n° 0519, 0362, 0032, 0520, 0363, 0355, BE 0112, BE 0212, BE 0213 ;

OAP « Les Tries-Chassot » : BH n° 1009, BI 0148, 0454, 0455, 0456, 0187, 0793, 0188, 0205, 0321, 0894, 0155, 0156, BH 1003, 1006, 0054, BI 0158, 0182, 0184, 0189, 0183, 0179, 0336, 0639, 0237, 0157, BH 0055, BI 0637, 0181, 0162, 0262, 0283, BK 0472, 0706, BI 0329, 0717, BK 0705, BH 0999, BI 0794, 0893, 0895, 0896, BK 0704, BI 0161, 0548, 0719, 0180, 0458, 0457, BI 0178, 0333, 0339, **BI 0340** ;

Rue des Loutres : BT 0136

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération n° 24.024 du 29 janvier 2024 conclue entre la Ville de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de demander à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine d'engager deux procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur les périmètres de réalisation suivants : l'une sur l'OAP « La Perche », l'autre dite multisite sur les OAP « Les Tries-Chassot », « Brochet-les-Boudins » et rue des Loutres.

- de demander à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine de solliciter de Monsieur le Préfet de Charente-Maritime :

- L'ouverture d'enquêtes préalables aux Déclarations d'Utilité Publique au titre de l'article R. 112-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et d'enquêtes parcellaires conjointes,
- A l'issue de ces enquêtes, le prononcé des Déclarations d'Utilité Publique et des arrêtés de cessibilité,
- La transmission au juge de l'expropriation en vue de prononcer les ordonnances d'expropriation au profit de l'EPFNA et la saisine du juge de l'expropriation à fin de fixation des indemnités.

- d'acter la modification de la liste des parcelles, précédemment citées, intégrées dans les périmètres des deux procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la commune de Royan,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Patrick MARENGO

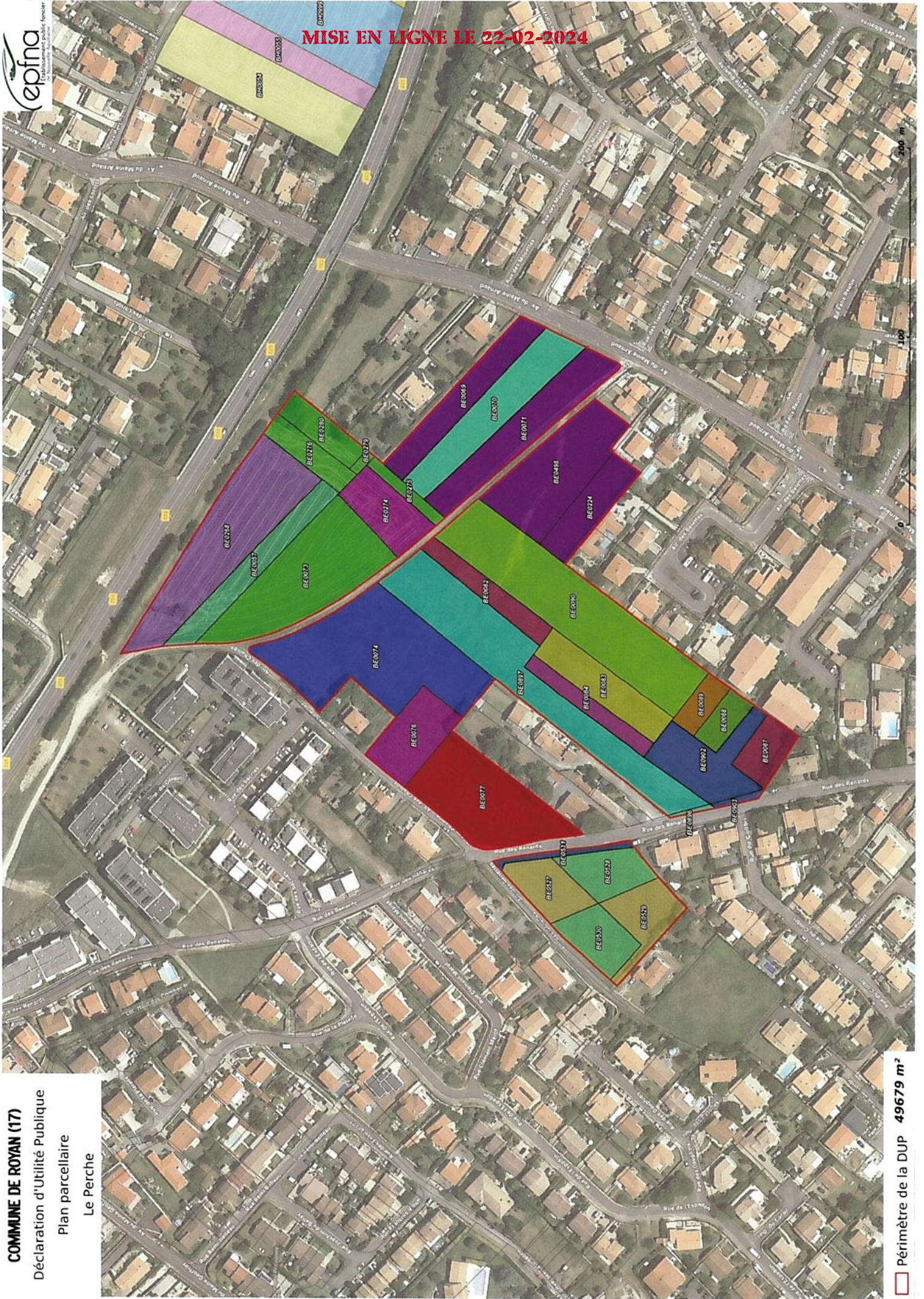
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2024

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024



COMMUNE DE ROYAN (17)

Déclaration d'Utilité Publique

Plan parcellaire

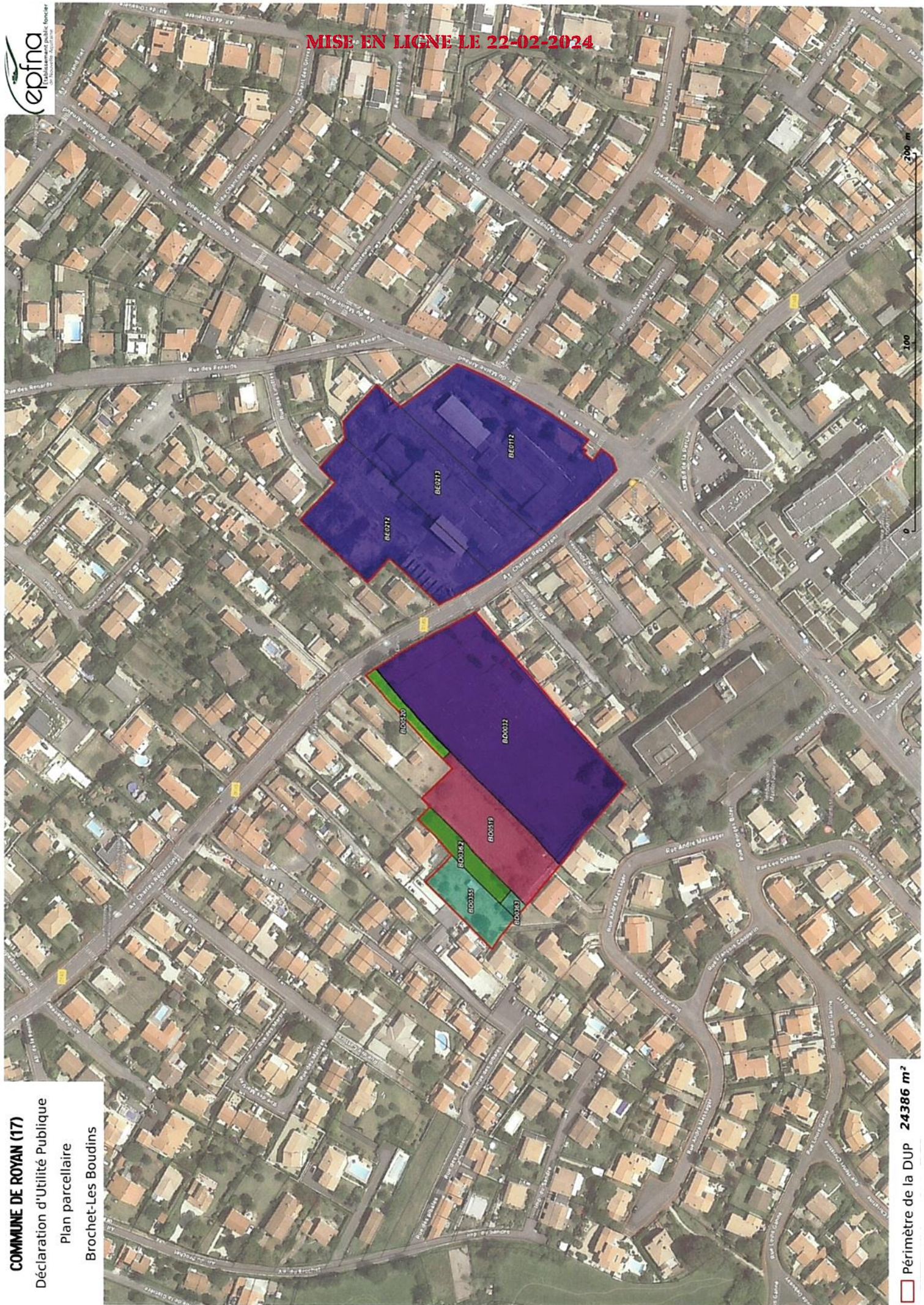
Le Perche

□ Périmètre de la DUP 49679 m²

Propriétaires

- MB7476 - MME FILLEUX/HELENE MARIE LOUISE SUZANNE - Propriétaire (BE0083)
- MB8SRH - M GOURIVAUD/GERARD GABRIEL - Propriétaire (BE0896, BE0897)
- MB976M - MME FOUGERE/NICOLE HUGUETTE - Propriétaire (BE0073)
- MB98SR - M FOUGERE/PATRICE CHRISTIAN MICHEL - Propriétaire (BE0084)
- MB9WCV - M NOIRIEL/JACQUES - Propriétaire (BE0274)
- MB9ZT9 - MME CHAGNEAUD/ISABELLE NICOLE - Propriétaire (BE0528, BE0530)
- MB9ZVB - MME CHAGNEAUD/SANDRINE MIREILLE - Propriétaire (BE0527, BE0529)
- MBS4J2 - M CURAUDEAU/CEDRIC ANDRE - Propriétaire (BE0268)
- MCB3JF - M TESSIER/JACQUES JOSEPH - Propriétaire (BE0074)
- MCBBB6 - MME GROLLEAU/GENEVIEVE YOLANDE - Propriétaire (BE0057)
- MCBLWH - M MATHIEU/CHRISTOPHE FILS - Propriétaire (BE0089)
- MCBRPC - M PELLET/ - Propriétaire (BE0088)
- MCBZQ4 - M SEUGNET/ROBERT - Propriétaire (BE0070)
- MCKCQK - MME CHATEAU/GISELLE DENISE - Usufruitier (associé avec N) (BE0077)
- MCKCQK - MME CHATEAU/GISELLE DENISE - Usufruitier (associé avec N) (BE0082, BE0087)
- MCKCQK - MME CHATEAU/GISELLE DENISE - Usufruitier (associé avec N) (BE0090)
- MCQ6PR - MME MOREAU/HELENE BEATRICE - Propriétaire (BE0076)
- PBDKN2 - COMMUNE DE ROYAN - Propriétaire (BE0069, BE0071, BE0224, BE0498, BI0178, BI0333)
- PBGBV6 - AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE - Propriétaire (BE0275, BE0276, BE0279, BE0280, BI0340)

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024



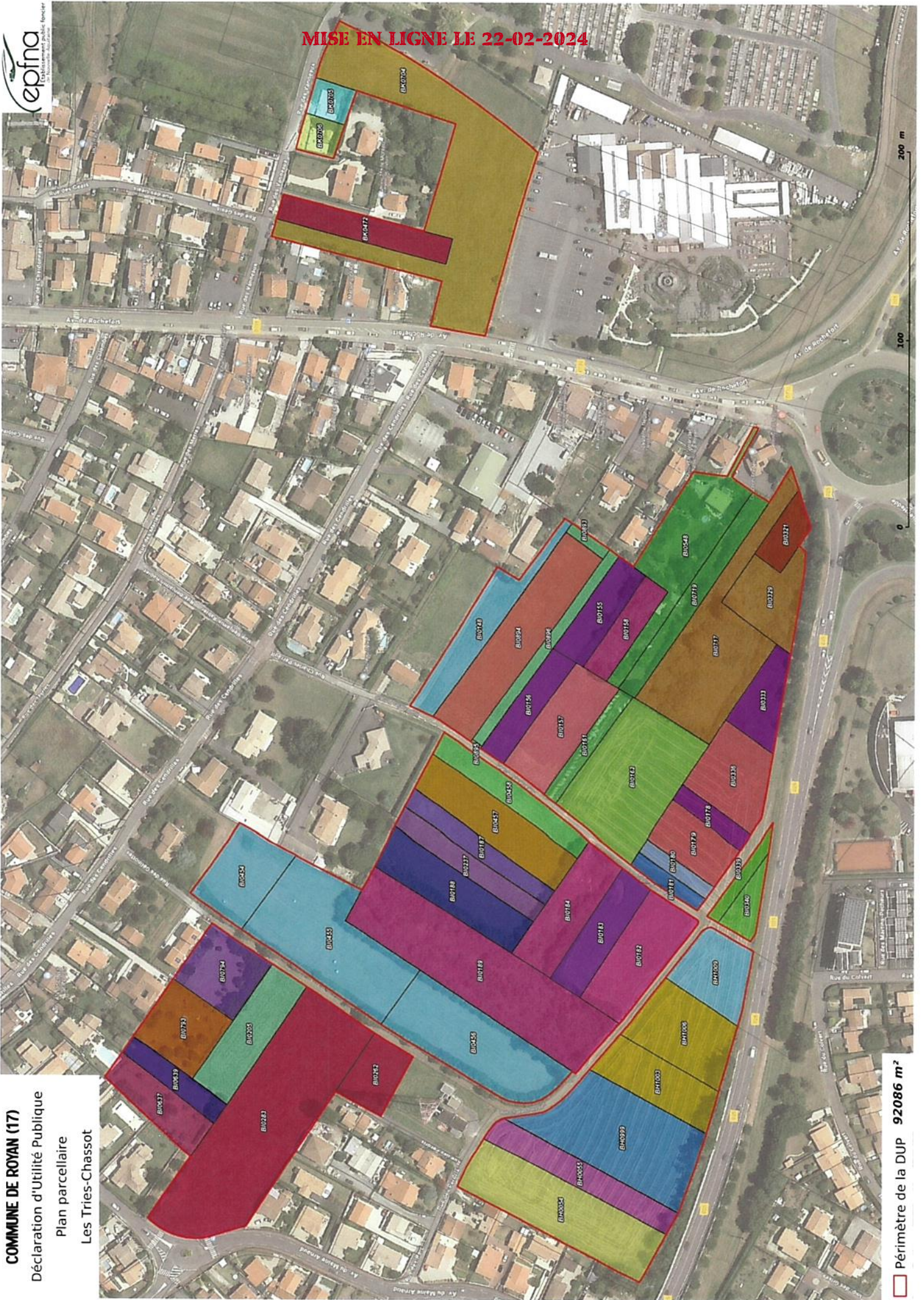
COMMUNE DE ROYAN (17)
Déclaration d'Utilité Publique
Plan parcellaire
Brochet-Les Boudins

□ Périmètre de la DUP 24386 m²

Propriétaires

- MB6SMG - MME ROS/COLETTE ROBERTE MARCELLE - Propriétaire (BD0519)
- MB9395 - MME FAURE/ODETTE - Usufruitier (associé avec N) (BD0362)
- MCBML3 - M RABATIER/MARCEL LOUIS - Propriétaire (BD0032)
- MCNJP2 - MME DE BARROS VENTURA/ZULMIRA - Propriétaire (BD0520)
- PBF9HM - HESAA - Propriétaire (BD0363,BD0355)
- PBFMSC - ISAPHI ROYAN - Propriétaire (BE0112,BE0212,BE0213)

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024



COMMUNE DE ROYAN (17)
Déclaration d'Utilité Publique
Plan parcellaire
Les Tries-Chassot

□ Périmètre de la DUP 92086 m²

Propriétaires

- MB82KL - M CURAUDEAU/JEAN GUY GILBERT - Propriétaire (BH1009,BI0148,BI0454,BI0455,BI0456)
- MB83F2 - MME MEAU/EDITH EGLANTINE - Propriétaire (BI0187)
- MB8B47 - MME GOUSSELAND/CORINNE EVELYNE ELISABETH - Propriétaire (BI0793)
- MB8SWT - M GUILLERIN/YANNICK - Propriétaire (BI0188)
- MB976L - MME FOUGERE/CHRISTIANE SUZANNE BLANCHE - Propriétaire (BI0205)
- MB9786 - MME FAGOT/SUZANNE - Propriétaire (BI0321)
- MB98SP - M FOUGERE/JOEL RAYMOND MARCEL - Propriétaire (BI0894)
- MB98SQ - MME FOUGERE/MICHELE FRANCOISE - Propriétaire (BI0155,BI0156)
- MB998K - MME GEMON/NICOLE MICHELLE PIERRETTE - Propriétaire (BH1003,BH1006)
- MB999G - MME GEMON/BERNADETTE MICHELINE - Propriétaire (BH0054)
- MB999G - MME GEMON/BERNADETTE MICHELINE - Propriétaire (BI0158,BI0182,BI0184,BI0189)
- MB99PL - M GEMON/PIERRE LEON - Propriétaire (BI0183)
- MB9N49 - MME BALLON/JEANNINE COLETTE - Propriétaire (BI0179,BI0336)
- MB9QTK - M BOURGEOIS/ERIC - Propriétaire (BI0639)
- MB9R76 - MME BOISSON/MADELEINE - Propriétaire (BI0237)
- MB9RJK - MME BATAILLE/MONIQUE MIREILLE JEANNETTE - Propriétaire (BI0157)
- MB9RP9 - M BESSAGUET/JEAN-PIERRE GASTON - Propriétaire (BH0055)
- MB9S37 - MME HOLL/PATRICIA ISABELLE - Propriétaire (BI0637)
- MB9SBH - M GUYON/ALAIN JEAN GUY MAURICE - Propriétaire (BI0181)
- MB9SBJ - MME GUYON/MARTINE ANNE EDITH - Propriétaire (BI0162)
- MBSJ48 - MME MILLEROUX/ANNIE - Propriétaire (BI0262,BI0283,BK0472)
- MC3C5F - M PERRON/CHRISTIAN ERWAN - Propriétaire (BK0706)
- MC54KJ - MME BERTRAND/CATHERINE ANNIE - Propriétaire (BI0329,BI0717)
- MC5FB4 - MME BOUFFETEAU/CLAUDINE ANNICK MARCELLE - Propriétaire (BK0705)
- MCB5PN - MME VILLEMIN/ISABELLE ANNE - Usfruitier (associé avec N) (BH0999)
- MCBB7T - M GEOFFROY/JEAN-RENAUD FRANCOIS PHILIPPE GEOFFROY - Propriétaire (BI0794)
- MCBBG6 - M GIRAUD/JACQUES - Propriétaire (BI0893,BI0895,BI0896)
- MCBL59 - M MILLIEROUX/GERARD - Propriétaire (BK0704)
- MCBRCN - M CHARTON/FABIEN OLIVIER - Propriétaire (BI0161,BI0548,BI0719)
- MCBWJS - MME RENOULEAUD/ELISE - Propriétaire (BI0180)
- MCBWL9 - MME RENOULEAUD/JOSIANE - Propriétaire (BI0458)
- MCSPQW - MME BOURGET/CHANTAL - Propriétaire (BI0457)
- PBDKN2 - COMMUNE DE ROYAN - Propriétaire (BE0069,BE0071,BE0224,BE0498,BI0178,BI0333)
- PBF6P6 - JAMAGA - Propriétaire (BI0339)
- PBGBV6 - AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE - Propriétaire (BE0275,BE0276,BE0279,BE0280,BI0340)



0 100 200 m

COMMUNE DE ROYAN (17)
Déclaration d'Utilité Publique
Plan parcellaire
Rue des Loutres

□ Périmètre de la DUP **2588 m²**

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024

Propriétaires

■ PBDNMX - COPROPRIETAIRES DE LA RES LES HAUTS DE PONTAILLAC - Propriétaire (BT0136)